

French Language Services Advisory Committee

Terms of Reference

MANDATE

The mandate of the French Language Services Advisory Committee is to advise Ottawa City Council on issues that impact *the implementation of the Bilingualism Policy and its application to the City's services, programs, policies and initiatives.*

RESPONSIBILITIES

The French Language Services Advisory Committee is responsible for providing advice to Ottawa City Council on issues pertaining to:

- Policy, programs and service delivery in the area of official languages.

The French Language Services Advisory Committee will be available as a resource to staff, providing input on matters being pursued to achieve Council's strategic priorities.

Above all, the French Language Services Advisory Committee is responsible for ensuring that its business aligns with, and serves to complement, City Council's strategic priorities.

COMPOSITION

The French Language Services Advisory Committee's membership shall include 7-11 citizen members and one (1) Member of Council in a liaison capacity.

REPORTING RELATIONSHIP

The French Language Services Advisory Committee shall report through the Finance and Economic Development Committee to City Council; however, it may also report to another Standing Committee where appropriate, depending on the issue.

Comité consultatif sur les services en français

Cadre de référence

MANDAT

Le mandat du Comité consultatif sur les services en français consiste à fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa sur les enjeux qui touchent l'application de la Politique de bilinguisme sur l'ensemble des politiques, des services, des programmes et des initiatives de la Ville.

RESPONSABILITÉS

Le Comité consultatif sur les services en français est chargé de fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa relativement aux questions suivantes :

- Les politiques, les programmes et la prestation de services du domaine des langues officielles.

Le Comité consultatif sur les services en français constituera une ressource à la disposition du personnel, comme source de renseignements quant aux questions soulevées dans la réalisation des priorités stratégiques du Conseil.

Avant tout, le Comité consultatif sur les services en français est responsable de veiller à ce que ses activités s'harmonisent avec les priorités stratégiques du Conseil municipal et les complètent.

COMPOSITION

Le Comité consultatif sur les services en français est constitué de sept (7) à onze (11) membres citoyens et d'un (1) membre du Conseil municipal à titre de liaison

RAPPORT HIÉRARCHIQUE

Par l'entremise du Comité des finances et du développement économique, le Comité consultatif sur les services en français rend compte au Conseil municipal. Il peut également rendre compte à un autre comité permanent, le cas échéant, selon l'enjeu concerné.